

de l'écluse et portes d'acier pour l'écluse. On s'attend que les soumissions soient demandées en 1953.

Puis il y a un crédit important, au montant de \$1,180,000, dans le budget pour l'élargissement du quai et des installations du terminus à North-Sydney. C'est \$480,000 de moins que l'an dernier. La Chambre sait que le contrat a été accordé à T. C. Gorman, de la Nouvelle-Écosse, les travaux étant accomplis sous la surveillance du ministère des Travaux publics. Le nouveau quai et les installations au terminus de Port-aux-Basques coûteront, estime-t-on, \$3,700,000; ils sont encore en cours.

Cette rubrique prévoit de fortes dépenses au titre des services de télécommunication et le crédit relatif aux services du téléphone et du télégraphe accuse une augmentation par rapport à celui de l'an dernier. Ces postes se répartissent entre les diverses provinces. Pendant que j'en suis à ce sujet, il serait bon, je pense, de faire savoir à la Chambre que l'expansion qui se poursuit dans l'intérieur de la Colombie-Britannique en est parvenue à une étape où le Gouvernement estime qu'une société commerciale devrait assurer désormais les services téléphoniques et télégraphiques à cette région. Nous ne pensons pas que le gouvernement fédéral doive chercher à desservir le public dans les régions industrielles bien développées. Nous prendrons des dispositions pour vendre nos installations en Colombie-Britannique à une société commerciale qui voudrait continuer de les exploiter comme elles existent présentement et assurer une norme de service au moins égale à celle d'aujourd'hui.

Le programme est également important en ce qui concerne l'aménagement des aéroports et des services aériens, puisqu'il s'élève à \$7,267,000 et représente une augmentation de \$427,000 par rapport à l'an dernier. De façon générale, il s'agit de l'établissement de pistes d'envol et les montants se répartissent ainsi: \$200,000 à Gander; \$950,000 à Regina; \$150,000 à Grande-Prairie; \$930,000 à Prince-George; \$1,600,000 à Vancouver; \$200,000 pour l'aérogare à Moncton; \$50,000 à Ottawa; \$100,000 à Lakehead; \$100,000 à Saskatoon et \$75,000 à Winnipeg. Il y a un certain nombre de rubriques dont je pourrais parler, mais je crois avoir donné à la Chambre assez de renseignements pour expliquer l'augmentation de ces crédits très importants.

M. Green: Monsieur le président, je remercie le ministre de la déclaration qu'il vient de lire au comité. Elle devrait être fort utile au cours de l'examen des différents crédits de son ministère. Dans chaque catégorie de dépenses, j'ai remarqué que la devise

[L'hon. M. Chevrier.]

semble être "de plus en plus". Beaucoup de ces augmentations sont sans doute nécessaires; mais je signale au ministre que nous devons espérer de son ministère, au cours de la présente année financière, des réalisations plus importantes que celles de l'an dernier, étant donné les fonds plus considérables qui lui sont accordés.

L'hon. M. Chevrier: Le ministère s'est comporté assez bien.

M. Green: Si le ministre doit obtenir tous ces millions de plus, nous sommes fondés à espérer de meilleurs résultats de lui et de son ministère.

Le crédit à l'étude est le crédit général et je me propose aujourd'hui de présenter deux ou trois questions et d'autres membres de l'opposition officielle en feront autant. Nous demanderons au ministre de parler de ces différentes questions lorsqu'il prendra de nouveau la parole au sujet de ce crédit, plutôt que de reporter sa réponse au sujet général que nous soulèverons jusqu'à ce que la Chambre soit saisie d'un crédit particulier. Je demande cela parce que l'année dernière, par exemple, nous avons soulevé la question du programme maritime du Canada à propos du premier crédit. Le ministre a alors déclaré que cette question serait étudiée lorsque l'on en viendrait au crédit relatif à la Commission maritime canadienne. Malheureusement lorsque nous en vinmes à nous prononcer sur ce crédit la session était pratiquement terminée et le temps manquait pour qu'on puisse étudier ce programme avec soin. Je crois qu'il serait bien plus judicieux de régler ces questions de politique générale au cours de la discussion relative au crédit de l'administration.

L'hon. M. Chevrier: Je ne veux pas interrompre l'honorable député et je ne vois pas d'objection à ce que l'on procède de cette façon. J'aimerais simplement que l'honorable député nous donne l'assurance que lorsque nous aborderons le crédit particulier nous n'aurons pas alors une deuxième discussion sur le même sujet. Ce crédit est aussi étendu qu'il est long, et je pourrais l'examiner dès le début si c'est là le désir du comité, mais je ne crois pas qu'on devrait me demander d'examiner à nouveau la question lorsque nous en viendrons au crédit relatif à la commission maritime ou tout autre crédit.

M. Green: Je crois que le ministre verra que nous ne serons que trop heureux de collaborer avec lui lorsque ces crédits seront mis en délibération. Nous n'avons pas l'intention de répéter ce qui est dit et tout ce que nous désirons tout autant que le ministre